SECTION de la VENDÉE

SITE INTERNET: http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/

PAGE FACEBOOK : https://www.facebook.com/FODGFiP85

COMPTE-RENDU CTL du 17/6/2021

Vos élus FO DGFiP 85 pour ce CTL ***: Stéphane GUIBERT (Fontenay Le Comte),***

Sébastien LIEVRE (La Roche / Yon), Williams PILLET (Challans) et Anne RETO-RIVIERE (EDR)

Ce CTL se tenait en présentiel mais toujours en effectif limité du fait de la situation sanitaire. Seuls les élus titulaires pouvaient être présents.
Dans notre déclaration liminaire, disponible sur notre site internet, nous dénoncions, une fois de plus, les nombreuses restructurations en cours couplées aux manques d'effectifs qui dégradent nos conditions de travail. Nous avons également évoqué les impacts liés au télétravail qui constitue un grand bouleversement dans nos méthodes de travail et qui alimente fortement les discussions parmi les personnels, tant du point de vue de ses avantages que de ses inconvénients.

Réponses de la direction aux questions liminaires

Concernant les restructurations, le directeur a confirmé que ***« nous étions d'accord...sur le fait d'être en désaccord ! »***.
Il a répondu avoir déjà tout dit sur ce sujet tout en rappelant qu'il veillait personnellement avec ses équipes à conserver une grande bienveillance concernant les déplacements subis de personnels.

Création du SGC de Luçon au 01/01/222

Cette absorption a pour conséquence le transfert de 4 emplois à Luçon (2 cadres B et 2 cadres C) correspondant aux emplois implantés dans les trésoreries de Chaillé Les Marais et Sainte Hermine. À terme, c'est à dire au 1er janvier, le SGC de Luçon devrait compter 15 agents, chef de poste et adjoints compris. Dès le 1er août, la Trésorerie de Chaillé les Marais sera déplacée physiquement au SGC de Luçon, tout en gardant son autonomie comptable.
Il ressort du mouvement de mutations du 01/09/2021 qu'il manquera à cette date un quart de l'effectif à Luçon/Chaillé les Marais (3 sur 12) et que ce déficit perdurera au moment de la création du SGC. La direction dit être consciente du problème et examine les différentes pistes possibles : affectation de stagiaires sorties d'écoles, mobilisation de l'EDR… Il a même été indiqué aux personnels de Luçon que le recrutement de contractuels n'était pas exclu, si aucune autre solution n'était trouvée !
Tout cela reste au conditionnel pour le moment.

De plus la direction nous indique que, pour faire coïncider le périmètre des EPCI avec les SGC compétents, des mouvements de communes vont avoir lieu, d'une part de Moutiers les Mauxfaits vers Luçon et d'autre part de Luçon vers Fontenay le Comte.
Ce mouvement pourrait sembler neutre pour Luçon mais les deux communes arrivantes sont des communes côtières et pourraient d'ici 2023 passer à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, occasionnant un surplus de travail considérable. La direction s'engage à adapter les effectifs le moment venu si nécessaire.

Une visite du CHS-CT sera organisée dans les locaux du SGC, a priori à l'automne, pour visiter les installations. **FO** y prendra bien entendu toute sa place.

Vote des organisations syndicales :
*Contre : **FO**, Solidaires, CGT et CFDT*

*Vos représentants **FO** ont voté contre car cette concentration de nos missions conduit inexorablement à des transferts d'emplois et à de futures nouvelles suppressions d'emplois.*

Création du SGC Yon Vendée au 01/01/2022

Après de longs mois d'attente, le nouveau site devant accueillir ce SGC a enfin été dévoilé aux personnels concernés. Il s'agit d'un bâtiment situé à proximité immédiate de l'actuelle trésorerie PYEM rue Gaston Ramon. Des travaux devront être réalisés ces prochains mois pour accueillir les collègues du SGC.
En réponse à une question de **FO**, la direction assure que le parking du SGC pourra accueillir 30 places de stationnement après quelques travaux. Les agents n'auront donc pas à chercher une place à proximité alors même que la proximité du collège rend cet exercice difficile.
FO en profite pour rappeler à la direction l'historique des travaux de sécurisation réalisés sur le site de PYEM il y a quelques années. Du fait notamment de la proximité du collège et de la gare routière, nous avions eu à déplorer plusieurs dégradations et même une agression. La direction de l'époque avait été conduite à sécuriser le site dans son ensemble. Nous demandons donc à la direction d'en faire de même pour le nouveau site, parking compris. Notre demande semble entendue, le CHS-CT vérifiera tout cela le moment venu.

La fusion de PYEM et de la Paierie étant déjà réalisée, il reste désormais le transfert de la trésorerie de Chantonnay pour que la création de ce SGC soit complète. Dans l'attente de cette absorption, nous demandons à la direction d'être vigilante quant à l'accompagnement managérial-des agents de cette trésorerie durant ces prochains moi en veillant à ce qu'ils ne se sentent pas isolés.
La direction nous assure que tout sera mis en œuvre en ce sens, sous l'autorité du futur chef du SGC, qui assure l'interim de la trésorerie. Les agents de la trésorerie seront transférés dès le 1er janvier dans les locaux de PYEM ou de la Paierie, afin de participer pleinement à la mise en place des nouveaux bureaux du SGC avec leurs collègues.

FO rappelle de nouveau à la direction les difficultés rencontrées dans de nombreux SGC sur le volet comptable. Cette mission étant par nature très chronophage, les personnels concernés s'épuisent car les états BDF sont particulièrement lourds à traiter. M Bail nous explique qu'une partie du problème, notamment en ce qui concerne le SGC Yon-Vendée, vient du changement de nomenclature et du passage à la M57, qui occasionne des erreurs d'imputation à retraiter. Il nous confirme être mobilisé sur ce sujet avec la DG et les services informatiques. Il espère des améliorations rapides du point de vue informatique et la mise en place de l'imputation automatique de certaines opérations chronophages.

Vote des organisations syndicales :
*Contre : **FO**, Solidaires, CGT et CFDT*

*Vos représentants **FO** ont voté contre car cette concentration de nos missions conduit inexorablement à des transferts d'emplois, des mutations forcées et à de futures nouvelles suppressions d'emplois.*

→ Concernant la création des SGC d'une manière générale, FO dénonce l'absence de proximité de nos services avec les usagers, quoi que puisse en dire la direction. Les points de

contacts présentés (permanences, MSAP, MFS, etc...) ne remplaceront jamais la présence pérenne que représentaient nos services dans nos territoires ruraux.
Sur ce dernier point, la direction mobilisera l'EMA (l'équipe mobile d'accueil) constituée au 01/09/2021 pour animer ces points de contacts. Cette équipe, composée à ce stade de 3 personnes, est amenée à évoluer vers un effectif minimum de 8 personnes.

Evolution des emplois au TAGERFIP au 01/09/2021

Ce transfert d'emploi concerne la création d'un 2ème poste d'adjoint à la trésorerie de Luçon, dans la perspective de la création du SGC. Malheureusement, cette création se fait au détriment du poste d'adjoint de la trésorerie de Moutiers les Mauxfaits. La direction justifie la suppression de ce poste par le transfert de la gestion des communes de la Tranche sur Mer et la Faute sur Mer vers la trésorerie de Luçon.
FO constate que ce poste nouvellement créé ne sera pas pourvu au 1er septembre, au vu du mouvement de mutation des inspecteurs. Nous demandons à la direction quelle solution est envisagée pour pourvoir ce poste. Dans un premier temps, un chargé de mission pourrait être assigné à Luçon en renfort. La direction compte également sur les prochaines sorties d'école.

Vote des organisations syndicales :
*Contre : **FO**, Solidaires, CGT et CFDT*

Sans contester la nécessité d'un 2ème adjoint à Luçon, toutes les OS se retrouvent sur ce point de l'ordre du jour pour dénoncer les transferts d'emplois, conséquences immédiates de la fermeture de nombreux services.

Télétravail → nouveau protocole

Avec l'espoir d'un retour à la normale de la situation sanitaire, ce nouveau protocole a vocation à se déployer rapidement.
Les chefs de services, après avoir organisé rapidement une réunion d'information, devront veiller à trouver le bon équilibre entre l'appétence de leurs équipes pour le télétravail, et les réelles possibilités du service. Ils pourront suivre prochainement des formations managériales intégrant ce volet « télétravail » car l'enjeu est de taille.
À terme, tous les personnels de la DGFiP seront progressivement équipés d'un PC portable, qu'ils soient télétravailleurs ou non.
Tous les télétravailleurs doivent donc régulariser ces prochaines semaines leur situation individuelle via ce nouveau protocole. Chaque volontaire doit avoir un entretien individuel avec son chef de service puis l'agent concerné doit matérialiser sa demande dans SIRHIUS, quelle que soit la réponse verbale qu'il aura reçue de son chef de service, afin d'ouvrir les modalités de recours éventuelles.
Concernant les télétravailleurs pour raison médicale, une évaluation de leur situation sera désormais faite tous les 6 mois par le Médecin de prévention et le service RH.

FO demande au directeur son point de vue sur le co-working et les espaces-bureaux partagés, qui commencent à être évoqués par certaines directions locales, notamment dans les grandes villes.
M Fuentès et la direction ne semblent par favorables à une généralisation de ce concept. Pour l'immense majorité de nos personnels administratifs, ils souhaitent maintenir un espace de travail individuel propre à chacun, ce que nous revendiquons aussi.
Cependant, la direction va malgré tout mettre en place un espace de co-working sur chacun des 6 sites vendéens, afin d'accueillir des personnels à missions spécifiques et par nature nomades : les

brigades, les conseillers aux décideurs locaux, l'équipe mobile d'accueil… Ces personnels n'ont pas vocation à avoir un poste de travail fixe mais doivent pouvoir être accueillis dans nos locaux.
Ce nouveau protocole étant présenté avec de nouveaux dispositifs (demande matérialisée dans SIRHIUS, emport de document formellement interdit, possibilité de disposer de jours flottants, télétravail sur un site « tiers », etc...), **FO** demande à la direction de nous faire un point complet sur le télétravail à la fin de l'année afin d'en mesurer les premiers retours et leurs conséquences. M Fuentès accède à notre requête.

Vote des organisations syndicales :
*Refus de prendre part au vote : **FO**, CGT et CFDT*
Contre : Solidaires

*Vos représentants **FO**, ainsi que les élus CGT et CFDT ont refusé de prendre part au vote car ce protocole n'était ni amendable, ni modifiable, ce que les OS nationales avaient également dénoncé lors du CTR sur ce point.*
***FO** rappelle que le télétravail n'est pas anodin !*
De fait, on ne peut que constater qu'il isole les agents de leur environnement professionnel, modifiant ainsi leurs relations au sein des groupes de travail existants tout en changeant profondément leur organisation. Le constat est différent suivant les collègues, certains le rejetant, d'autres l'acceptant à petite dose bon gré mal gré à cause de la situation actuelle, d'autres encore ayant trouvé un épanouissement en télétravail qu'ils n'avaient pas forcément au bureau.
→ C'est pourquoi FO demeure favorable à ce nouveau mode de travail, tout en rappelant son attachement à un télétravail encadré, volontairement choisi par des agents en toute connaissance de cause et en ayant mesuré toutes les conséquences pratiques, sociales et psychologiques. Le volontariat doit rester la règle !
*De la même manière, **FO** refuse que le collectif de travail soit sacrifié. Dans ce cadre, il conviendra donc de veiller à adapter les modes d'organisation du travail et encadrer avec la plus grande vigilance les pratiques managériales.*

Questions diverses

Marché dépôts-retraits des espèces auprès de la Banque Postale :

Après la fermeture de toutes nos caisses, **FO** dénonce une nouvelle externalisation de l'une de nos missions historique : celle de caissier.

Après l'externalisation du paiement des factures des redevables chez les buralistes, ce sont désormais nos 1600 régisseurs vendéens qui devront donc dégager leurs fonds à la Banque Postale.

FO expose à la direction la problématique découlant de l'interdiction pour les régies d'effectuer des dépôts inférieurs à 50€. Cela signifie que certaines régies seront contraintes de conserver leurs fonds pendant de très longues périodes et cela engendre des problèmes de gestion comptable en trésorerie. La direction nous affirme être au courant de la problématique et travailler activement sur la question.

Un des leviers actionné, comme nous l'explique M Bail, est la rationalisation des régies afin d'en réduire le nombre. Il estime à 20 % le nombre de régies pouvant être supprimées, soit par fusion avec d'autres régies soit par suppression simple pour les plus petites. La 2ème solution est de permettre aux régies d'espacer leurs versements.
FO rappelle à M. Bail, qui semble le comprendre, que ces opérations engendrent une surcharge de travail pour nos équipes.

FO rappelle en outre que les régisseurs, via leurs versements, avaient un contact régulier avec les trésoreries et que ce ne sera désormais plus le cas. La direction répond qu'il appartient au comptable d'entretenir la relation avec ses régisseurs.

Sur le sujet du paiement chez les buralistes, **FO** rappelle que certaines collectivités ne disposent pas encore du QR code, ce qui empêche le paiement de leurs titres de recette via le réseau des buralistes. M. Bail affirme que cela va évoluer car les prestataires de ces collectivités sont sollicités en ce sens. **FO** souligne un fait plus gênant encore, à savoir que le ministère de la justice ne semble pas en mesure d'appliquer un datamatrix sur les compositions pénales. Or, ces paiements constituent une partie importante de nos encaissements.

FO demande à la direction le coût pour la DGFiP de ces externalisations, la Banque Postale et les buralistes n'effectuant pas ces missions sans contrepartie. M Bail nous répond que c'est la DG qui gère les marchés et qu'il ne dispose donc pas d'éléments à nous communiquer.

Campagne IR :

Pour rappel, le renfort des SIP s'est organisé avec 10 collègues du PCRP, 8 EDR, 5 auxiliaires (pour 2 mois) et 2 services civiques (un à Challans et un à La Roche sur Yon).
La direction a participé avec le soutien de la Division des particuliers et de la Division Missions Foncières.
Notre département a également été sollicité pour le « débordement » du numéro d'appel national, ce qui nous le rappelons demeure quand même un comble de devoir venir en soutien à des services nationaux qui devaient initialement soulager les SIP !!! Heureusement que le ridicule ne tue pas...
La direction se satisfait de la campagne 2021 et de la bonne coordination des équipes.
Quelques chiffres : 32000 appels traités dans les SIP (34000 en 2020), 15000 usagers reçus (12000 spontanés et 3000 RDV), 300 usagers reçus dans les permanences.

Expérimentation du foncier innovant dans 8 départements dont la Vendée :

M Danelutti nous présente le dispositif.
Cette expérimentation se fait dans le cadre du transfert des missions fiscales et foncières au CDIF du fait de la dématérialisation en cours, avec notamment le développement de l'application « gérer mon bien immobilier ».
Selon lui, nous assistons à une révolution numérique qui modifie en profondeur cette mission et nos méthodes de travail.
L'intelligence artificielle traitant elle-même les photos de plus en plus précises de l'IGN, les travaux de terrain seront drastiquement réduits ces prochaines années. Un recoupement automatique des images et des plans sera effectué afin de déceler les anomalies.
Commentaires **FO** : difficile de lutter contre ces nouvelles technologies modifiant nos modes de fonctionnement mais supprimant de nombreux emplois !

Campagne d'évaluation 2021 :

8 recours hiérarchiques ont eu lieu : 5 cadres B et 3 cadres C.
4 recours devant les CAPL sont programmés le 29/06 : 2 cadres B et 2 cadres C.